

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DEVE 38 Signature d'un contrat de cession d'exploitation de trois œuvres vidéo 360 degrés pour la Maison Paris Nature (Budget Participatif Plus de Nature en Ville).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure un contrat de cession des droits d'exploitation non commerciale non exclusive de trois œuvres vidéo 360 degrés auprès de DIVRSION pour une durée d'un an, à compter du premier jour d'exploitation dans le cabinet de réalité virtuelle de la Maison Paris Nature ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession de droits d'auteur, conclu avec la SAS DIVRSION CINEMA pour une durée d'un an, à compter du premier jour d'exploitation dans le cabinet de réalité virtuelle de la Maison Paris Nature est approuvé.

Article 2 : La cession des droits de diffusion s'élève à 6 600€ HT. La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ce contrat annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO